



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 16

Votants : 22 (A. Delalande a donné pouvoir à F. Goyon, J. Desnoyer a donné pouvoir à B. Chambard, R. Duby a donné pouvoir à G. Dumas, S. Gonod a donné pouvoir à N. Chanut, V. Poli a donné pouvoir à C. Renoud-Lyat, O. Verne a donné pouvoir à G. Monerrat)

Votes : Pour 22 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 1^{er} juillet 2022

L'an deux-mille-vingt-deux et le sept juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Joly E., Mendes F., Renoud-Lyat C., et MM BillouDET G., Chambard B., Condemine J-P., De Crombrugge M., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monerrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mmes Desnoyer J. (a donné pouvoir à Chambard B.), Duby R. (a donné pouvoir à Dumas G.), Gonod S. (a donné pouvoir à Chanut N.), Poli V. (a donné pouvoir à Renoud-Lyat C.), Verne O. (a donné pouvoir à Monerrat G.), et MM Bornarel R., Delalande A. (a donné pouvoir à Goyon F.)

Secrétaire de séance : Nathalie Chanut

Objet : Achat de la parcelle AE 413p – Route des Monts

Monsieur le Maire explique que la mairie veut se porter acquéreur d'une partie de la parcelle AE 413, située route des Monts, représentant une surface de 53 m². La commune souhaite l'acquérir afin de finaliser les travaux d'aménagement de la route des Monts.

Il propose que la commune se porte acquéreur au prix de 40 € le m², soit un total de 2 120 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AE 413p au prix de 40 € le m² ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Pour copie conforme
Le Maire

Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône



Affiché le
Le Maire,